



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue à huis clos le lundi 15 février 2021, à 16 h, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers	Etienne Beaumont
	Philippe Gasse
	Benoit Voyer
	Yvan Barrette
	Pierre Cloutier
	Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Les membres du conseil municipal sont tous présents et consentent à ce que les points suivants soient ajoutés séance tenante, le tout conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* :

- ✓ 1.4 Autorisation en vue de la signature d'une convention de services de circuit téléphonique avec Déry Télécom inc. et de l'addenda no 1 à cette convention
- ✓ 1.5 Approbation et autorisation de signature dans le cadre du projet de création d'une patrouille nautique intermunicipale
- ✓ 4.1 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un camion usagé pour le Service des travaux publics

Le titre du point 2.1 est également modifié pour se lire : *Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement (732-21) décrétant un emprunt en vue des travaux de renouvellement de conduites sur les rues des Cyprès, des Lilas, des Loisirs et du Passage (secteur Val-des-Pins)*

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Nomination d'une nouvelle rue dans le développement résidentiel *Les Boisés Saint-Raymond*
- 1.2 Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une campagne géotechnique pour l'ouvrage de contrôle des glaces au km 10,5
- 1.3 Appui au projet d'implantation d'une tour cellulaire dans le rang Saguenay (secteur de l'accueil Shannahan)
- 1.4 Autorisation en vue de la signature d'une convention de services de circuit téléphonique avec Déry Télécom inc. et de l'addenda no 1 à cette convention
- 1.5 Approbation et autorisation de signature dans le cadre du projet de création d'une patrouille nautique intermunicipale

2. Trésorerie

- 2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement (732-21) décrétant un emprunt en vue des travaux de renouvellement de conduites sur les rues des Cyprès, des Lilas, des Loisirs et du Passage (secteur Val-des-Pins)



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

- 2.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement (733-21) décrétant un emprunt en vue des travaux prolongement de la rue de la Défense-Nationale (parc industriel no 2)
- 3. Sécurité publique**
 - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
 - 4.1 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un camion usagé pour le Service des travaux publics
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Aucun
- 6. Loisirs et culture**
 - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
 - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

21-02-065

NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LES BOISÉS SAINT-RAYMOND

Attendu que le développement résidentiel Les Boisés Saint-Raymond est situé dans le prolongement des rues Mario et Fiset;

Attendu que le lotissement des derniers terrains de ce développement résidentiel nécessite la nomination d'une nouvelle rue perpendiculaire aux rues Mario et Fiset;

Attendu la Politique de nomination des rues;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE la rue perpendiculaire aux rues Mario et Fiset dans le développement résidentiel Les Boisés Saint-Raymond, le tout tel que montré au plan joint à la présente résolution, soit nommée *rue Martel*.

QUE le tout soit soumis à la Commission de toponymie aux fins d'officialisation par cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

21-02-066

OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE GÉOTECHNIQUE POUR L'OUVRAGE DE CONTRÔLE DES GLACES AU KM 10,5

Attendu le projet de construction d'une structure de contrôle des glaces au km 10,5 sur la rivière Sainte-Anne, dans le cadre de la démarche visant la réduction des risques d'inondations sur le territoire de la ville de Saint-Raymond;

Attendu la nécessité de réaliser une campagne de forage permettant de caractériser les sols qui serviront d'assises aux éléments de la structure à être aménagée;

Attendu l'offre de service déposée à cet effet par M. Gilles Bordeleau de la firme Gradian experts-conseils, le 5 février 2021;

Attendu les recommandations de M. Claude Beaulieu, chargé de projet;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le mandat précédemment décrit à la firme Gradian experts-conseil selon l'offre de service soumise en date du 5 février 2021, selon le prix forfaitaire indiqué pour l'activité prévue à cette offre pour une dépense totale estimée à 19 400 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 675-19 *Règlement décrétant une dépense de 2 522 100 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 507 100 \$ pour des travaux et études visant à atténuer les risques liés aux inondations dans la ville de Saint-Raymond.*

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

21-02-067 **APPUI AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE TOUR CELLULAIRE DANS LE RANG SAGUENAY (SECTEUR DE L'ACCUEIL SHANNAHAN)**

Attendu que le projet de TELUS vise à améliorer la desserte de la couverture cellulaire sur le territoire nord de la Ville de Saint-Raymond, plus précisément dans le secteur de l'Accueil Shannahan situé sur le rang Saguenay;

Attendu que TELUS compte déployer un site de télécommunications mobile qui permettra aux foyers environnant d'avoir accès à l'Internet haute vitesse sans fil fixe atteignant des vitesses de téléchargement et de téléversement de qualité aux résidents du secteur et aux visiteurs d'avoir accès à des services de données et de voix sans fil;

Attendu le grand intérêt des villégiateurs dans ce secteur en plein essor touristique et les demandes répétées d'amélioration de la desserte venant de la Coopérative de solidarité Vallée-Bras-du-Nord qui exploite les nombreuses activités de plein air du secteur;

Attendu que l'accès à la téléphonie mobile est un enjeu de sécurité publique et de développement économique majeur pour la municipalité notamment pour le développement touristique de ce secteur qui se poursuit rapidement;

Attendu l'admissibilité possible au financement public de cette construction via le programme provincial Régions branchées - Volet rapide;

Attendu le besoin du support des communautés locales comme critère de considération et d'évaluation des projets exigé par les instances provinciales;

Attendu les efforts de TELUS d'améliorer les services offerts à la population de Saint-Raymond;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond supporte la demande de TELUS et appuie le projet de construction d'une tour de télécommunications cellulaire dans le secteur de l'accès Shannahan, afin d'offrir une meilleure connectivité tant aux résidents locaux qu'aux nombreux visiteurs.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

21-02-068 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVICES DE CIRCUIT TÉLÉPHONIQUE AVEC DÉRY TÉLÉCOM INC. ET DE L'ADDENDA NO 1 À CETTE CONVENTION

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise M. François Cloutier, contremaître aux bâtiments et infrastructures, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, la convention de services de circuit téléphonique entre la Ville de Saint-Raymond et Déry Télécom inc. ainsi que l'addenda no 1 à cette convention.

Cette convention est valide pour une période de 3 ans à partir de la date d'établissement du service soit le 11 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

21-02-069 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DU PROJET DE CRÉATION D'UNE PATROUILLE NAUTIQUE INTERMUNICIPALE

Attendu l'augmentation du nombre de plaisanciers et d'embarcations sur le lac Sept-Îles au cours des dernières années;

Attendu l'accroissement du nombre de signalements de situations dangereuses et de non-respect des règles de navigation;

Attendu que le conseil municipal désire mettre sur pied une patrouille nautique afin de prévenir des accidents nautiques sur le lac Sept-Îles et d'assurer le respect de la réglementation prévue à l'article 10 de la *Loi sur la marine marchande* et des règlements municipaux;

Attendu que les ententes intermunicipales conclues, sur une base volontaire, en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettent de procéder à des mises en commun d'équipements, d'infrastructures, des services et des activités;

Attendu que les villes de Saint-Raymond, Lac-Sergent, Fossambault-sur-le-Lac, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Lac-Saint-Joseph ont manifesté leur intérêt de se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente portant sur la création d'une patrouille nautique intermunicipale;

Attendu qu'il y a lieu de déléguer au maire de la Ville de Lac-Sergent l'autorisation de négociation des actions nécessaires et requises menant à la création d'une patrouille nautique intermunicipale entre les villes de Saint-Raymond Lac-Sergent, Fossambault-sur-le-Lac, Sainte-Catherine-de-la -Jacques-Cartier et Lac-Saint-Joseph;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve le projet de création d'une patrouille nautique intermunicipale et qu'à cet effet, le maire de la Ville de Lac-Sergent soit autorisé à prendre les actions nécessaires et requises menant à la création de cette patrouille.

QUE le maire de la Ville de Saint-Raymond soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, tous documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

21-02-070 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (732-21) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN VUE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC SUR LES RUES DES CYPRÈS, DES LILAS, DES LOISIRS ET DU PASSAGE (SECTEUR VAL-DES-PINS)

M. le conseiller Yvan Barrette donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (732-21) décrétant un emprunt en vue des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc sur les rues des Cyprès, des Lilas, des Loisirs et du Passage dans le secteur Val-des-Pins.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

21-02-071 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (733-21) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN VUE DES TRAVAUX PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA DÉFENSE-NATIONALE (PARC INDUSTRIEL NO 2)

M. le conseiller Fernand Lirette donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (733-21) décrétant un emprunt en vue des travaux prolongement de la rue de la Défense-Nationale (parc industriel no 2) et la conception d'un poste de pompage.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

21-02-072 OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION USAGÉ POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Attendu la nécessité de procéder à l'achat d'un camion possédant les capacités de tirer de lourdes charges comme le vacuum sur remorque;

Attendu les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

Attendu le Règlement portant sur la gestion contractuelle;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie à Location Sauvageau inc. le contrat pour l'achat d'un camion usagé 4 x 4 de marque et modèle Ford F-250 2018, et ce, pour la somme de 58 400 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

QUE le directeur du Service soit autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 6 000 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'équipement supplémentaires (pneus, gyrophares et flèche de signalisation lumineuse) et le lettrage du véhicule.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même le fonds de roulement qui sera remboursé sur une période de 5 ans à compter de l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

- ✓ *La séance du conseil devant avoir lieu à huis clos dû à la situation actuelle liée à la COVID-19, la période de questions n'a pas été tenue.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 17 h 29.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire